



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2022

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	19	22	03
Vote			
A L'Unanimité	Pour :	22	
	Contre :	00	
	Abstentions :	00	

Convocation du Conseil Municipal
en date du :

21 Juin 2022

Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu :

-de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

-et de sa publication le :

L'an 2022, le Lundi 27 Juin à 18 h00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la SALLE DES DELIBERATIONS, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 5^{ème} session ordinaire de l'année.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 21 Juin 2022.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE - M. Jean-Philippe NOËL (18h20) - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - Mme Sabrina FÉLER - M. Patrick LAVITAL - M. Fulbert MIROITE - Mme Gilberte EUGENIE - Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Charly DARMALINGON (18h14) - Mme Fabienne FARAJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO..... (19)

REPRÉSENTÉS : Mme Jocelyne MOCKA - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Rémi DUFLO..... (03)

ABSENTS : M. Louis LAROCHELLE - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Jacques ANSELME - M. Alain SARREAU - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE..... (07)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal. Madame Valérie ARICIQUE a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée..

D_20220627_52

APPROBATION DU BUDGET DE LIQUIDATION DU SERVICE EN CHARGE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2022

DISPOSITIF DÉCISIONNEL

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1, L.2312-2, L.2312-3 ;
- VU la délibération n° CASBT-2014-01-19 du 31 Janvier 2014 autorisant Madame le Président de la Communauté d'Agglomération à signer des conventions de gestion dans le cadre des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2 du 20 Février 2014 de la Commune de Trois-Rivières autorisant le Maire à signer la convention de gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

- VU la convention confiant la gestion du service public de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement collectif à la Commune de Trois-Rivières par la Communauté d'Agglomération du Grand Sud Caraïbes (CAGSC) ;
- VU la loi n°2021-513 du 29 avril 2021, rénovant la gouvernance des services publics d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe qui prévoit une période de liquidation des créances et des dettes de l'établissement en charge de la gestion de ces services ;
- VU le projet de Budget de liquidation présenté par le liquidateur du service de l'Assainissement Collectif de la Régie des Eaux de Trois-Rivières qui s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit ;
- **ENTENDU** l'exposé du liquidateur ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chap. DEPENSES	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	26 646,13
65	Autres charges de gestion courante	14 940,26
66	Charges financières	1 678,44
67	Charges exceptionnelles	32,00
	Résultat reporté	209 449,11
Total des dépenses		292 653,89
Chap. RECETTES	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	
70	Vente de produits, prestations	162 027,29
042	Opérations de transfert entre sections	
Total des recettes		162 027,29

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chap. DEPENSES	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	194,57
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	
	Restes à réaliser	754 175,66
	Résultat antérieur reporté	234 959,19
Total des dépenses		989 329,42
Chap. RECETTES	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement reçues	1 072 615,00
040	Op. d'ordre de transfert entre sections	
Total des recettes		1 072 615,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

A L'UNANIMITE,

Article 1 :

D'ADOPTER Budget de liquidation de l'exercice 2022 du Service Public de l'Assainissement de la Régie des Eaux de Trois-Rivières, et des crédits qui y sont inscrits :

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition des opérations détaillées ;
- Au niveau du chapitre pour la section d'exploitation ;



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 27 Juin 2022

Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe.

Fait et délibéré à Trois-Rivières, le 27 Juin 2022.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,*
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe qui peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens » accessible par le site internet «www.telerecours.fr »*



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE